



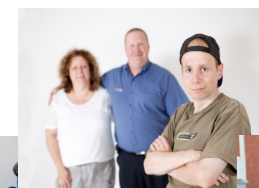
CRDITED

DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC

INSTITUT UNIVERSITAIRE

CODE D'ÉTHIQUE

Du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
et en troubles envahissants du développement
de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Institut universitaire



Révision septembre 2012

Édition

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (CRDITED MCQ - IU), révisé en septembre 2012.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé uniquement dans le seul but d'alléger le texte et désigne tant les femmes que les hommes. Toute reproduction totale ou partielle de ce rapport est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

La version électronique du *Code d'éthique* du CRDITED MCQ - IU est disponible au **www.crditedmcq.qc.ca**.

Sur la page couverture :

July Corbin, superviseure clinique

Sarah Boisvert, intervenante en TED

Guylaine Lahaie, agente d'intégration

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET EN TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC - INSTITUT UNIVERSITAIRE.....	2
DÉFINITION DES TERMES	3
LES ATTENTES DES USAGERS ET LES ENGAGEMENTS DE L'INTERVENANT DU CRDITED MCQ – IU	4
Être informé adéquatement	4
Être respecté	5
Recevoir des services de qualité.....	6
Être protégé lors de violence, d'abus et de négligence, de danger pour la vie et de risque d'exploitation.....	7
LES RÈGLES D'UTILISATION DE CERTAINS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONTENUS AU DOSSIER DE L'USAGER	8
LES DISPOSITIONS FINALES DU CODE D'ÉTHIQUE	9

PRÉSENTATION DU CRDITED MCQ - IU

Croyant fermement au potentiel humain et riche de sa tradition en recherche, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire est un établissement florissant du réseau de la santé et des services sociaux de par sa désignation comme institut universitaire en déficience intellectuelle (DI) et en troubles envahissants du développement (TED).

Il a pour mission d'offrir, sur référence, des services spécialisés d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale de même que des services de soutien aux proches et à l'entourage, tout en contribuant, de par sa désignation universitaire, au développement des savoirs et des pratiques, au transfert et à la diffusion des connaissances ainsi qu'à l'évaluation des services. Il contribue, en complémentarité et en collaboration avec les réseaux locaux de services (RLS), à l'inclusion sociale des personnes présentant une DI ou un TED.

NOTRE VISION

De par ses interventions auprès des personnes présentant une DI ou un TED, le CRDITED MCQ - IU est reconnu pour la qualité de ses services spécialisés, ses pratiques de pointe et ses innovations.

Le CRDITED MCQ - IU est un partenaire de choix **engagé et mobilisé**, contribuant au développement et au transfert des connaissances.

NOS VALEURS ORGANISATIONNELLES

- ◇ Le respect
- ◇ L'ouverture
- ◇ La rigueur
- ◇ La pertinence
- ◇ La cohérence
- ◇ La simplicité

NOS VALEURS CLINIQUES

- ◇ L'unicité de la personne en besoin de services;
- ◇ Le respect de ses droits;
- ◇ Son implication et celle de ses proches dans l'organisation des services qui lui sont destinés;
- ◇ L'utilisation d'approches reconnues scientifiquement;
- ◇ Des rapports humains simples et chaleureux;
- ◇ Une approche globale de l'utilisateur et de son environnement;
- ◇ Le respect des compétences des usagers et de leur entourage ainsi que leur pouvoir de faire des choix.

DÉFINITION DES PRINCIPAUX TERMES

CODE D'ÉTHIQUE	« Tout établissement doit se doter d'un code d'éthique qui indique les droits des usagers et les pratiques et conduites attendues des employés, des stagiaires, y compris des résidents en médecine, et des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement à l'endroit des usagers. L'établissement doit remettre un exemplaire de ce code d'éthique à tout usager qu'il héberge ou qui lui en fait la demande. » LSSS, article 233 Le code d'éthique se veut le reflet des valeurs organisationnelles et cliniques.
DI	Déficiences intellectuelles.
DROITS	Les principales sources : - La Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12); - Le Code civil du Québec; - La Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c.S-4.2.
INTERVENANT	L'employé, de tout niveau de l'organisation, le stagiaire, la personne engagée pour exécuter un mandat, le bénévole sous la responsabilité du CRDITED MCQ - IU.
PI	Plan d'intervention
PII	Plan d'intervention interdisciplinaire
PROCHE	La famille de l'utilisateur ou toute autre personne significative.
PSI	Plan de service individualisé
REPRÉSENTANT	Dans les cas où l'utilisateur ne peut comprendre l'information, prendre des décisions éclairées ou acquiescer à la divulgation d'information, son représentant agira à sa place. Les personnes suivantes sont présumées être des représentantes, selon les circonstances et sous réserve des priorités prévues au Code civil du Québec (LSSS, art. 12) : Le titulaire de l'autorité parentale de l'utilisateur mineur ou le tuteur de cet usager; Le curateur, le tuteur, le conjoint ou un proche parent de l'utilisateur majeur inapte; La personne autorisée par un mandat donné par l'utilisateur majeur inapte, antérieurement à son inaptitude; La personne qui démontre un intérêt particulier pour l'utilisateur majeur inapte. » « Le représentant ne peut pas être un salarié ou un contractuel du CRDITED MCQ - IU, sauf s'il a un lien familial. »
TED	Trouble envahissant du développement.
USAGER	Toute personne à qui le CRDITED MCQ - IU donne des services spécialisés d'adaptation ou de réadaptation et d'intégration sociale.

ÊTRE INFORMÉ ADÉQUATEMENT

LES ATTENTES DE L'USAGER

...

LES ENGAGEMENTS DE L'INTERVENANT

Je m'attends à être informé adéquatement sur l'accès et les services existants.

Je vous informe adéquatement sur l'accessibilité ainsi que les services et ressources existants au CRDITED MCQ - IU et je vous réfère à d'autres services du réseau de la santé et des services sociaux ou communautaires, selon vos besoins.

Je m'attends à être informé adéquatement sur le contenu et les modalités d'accès à mon dossier.

J'échange régulièrement avec vous sur l'évolution de votre situation; je vous communique les modalités d'accès et les règles régissant votre dossier.

Je m'attends à être informé adéquatement sur différents moyens existants pour m'aider à exercer mes droits ou répondre à mes besoins.

Je vous transmets les informations pertinentes concernant :

- Le comité des usagers;
 - Les mécanismes de recours;
 - Le nom du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services;
 - Le droit d'être accompagné et assisté d'une personne de votre choix pour obtenir des informations ou participer à certaines démarches (PI/PII/PSI);
 - Le consentement aux soins.
-

LES ATTENTES DE L'USAGER

...

LES ENGAGEMENTS DE L'INTERVENANT

Je m'attends à être respecté :

- ◇ En valorisant ma capacité de décision et mon autonomie;
- ◇ En reconnaissant mes valeurs et mes forces;
- ◇ En apprenant à me connaître à travers mon histoire et mon projet de vie personnel;
- ◇ En me faisant participer aux prises de décision me concernant.

Je prends les moyens nécessaires pour vous connaître personnellement, reconnaître vos valeurs, vos forces, votre histoire de vie, vos intérêts actuels et vos choix.

Je vous considère comme une personne à part entière et je vous implique dans la définition du service et des moyens pris pour répondre à votre projet de vie personnel et à vos besoins (PI/PII/PSI).

Je m'attends à être respecté dans mes libertés fondamentales.

J'utilise une approche, des attitudes et des méthodes positives et valorisantes qui témoignent d'une vision globale de la personne.

J'utilise des méthodes plus contraignantes que très exceptionnellement, en suivant rigoureusement les règles professionnelles et légales en place.

Je m'attends à être respecté dans mon intimité et ma vie privée.

Je vous soutiens pour que vous ayez un véritable chez-vous qui, selon votre âge, vous permet de vivre de l'intimité et de créer des liens stables et significatifs.

Je vous propose, selon votre besoin, les programmes et le soutien requis à votre épanouissement affectif et sexuel.

Lorsque je dois vous dispenser des soins hygiéniques, je le fais dans le respect de vos valeurs, de votre dignité et de votre intégrité.

RECEVOIR DES SERVICES DE QUALITÉ

LES ATTENTES DE L'USAGER

...

LES ENGAGEMENTS DE L'INTERVENANT

Je m'attends à recevoir des services de qualité accessibles et disponibles dans mon milieu de vie.

Je m'attends à recevoir des services de qualité sur les plans scientifique, humain et social.

J'interviens, selon vos besoins, à des moments qui vous conviennent et dans votre milieu de vie.

Je m'implique pour parfaire mes connaissances et développer les compétences requises par ma fonction en constante évolution. Je mets tout en œuvre pour que vous ayez accès aux programmes et services pertinents à vos besoins en fonction des situations d'handicap que vous vivez.

Je vous traite avec courtoisie, empathie, diligence, en respectant votre rythme, vos valeurs et votre vie privée et j'utilise un langage accessible et respectueux.

J'établis une relation de confiance et de réciprocité avec vous et votre entourage.

Je m'enquiers régulièrement de votre satisfaction et je fais des ajustements, si nécessaire.

Je m'attends à recevoir des services de qualité dans la confidentialité et le secret professionnel.

Je sauvegarde, en tout temps, mon indépendance professionnelle et évite toute situation où je suis en conflit d'intérêts. Je ne cherche pas des avantages personnels, directs ou indirects, actuels ou éventuels.

Je m'assure que les échanges et discussions se déroulent entre intervenants pertinents au PI/PII/PSI et dans des lieux appropriés (au travail).

ÊTRE PROTÉGÉ LORS DE VIOLENCE, D'ABUS ET DE NÉGLIGENCE, DE DANGER POUR LA VIE OU DE RISQUE D'EXPLOITATION

LES ATTENTES DE L'USAGER

...

LES ENGAGEMENTS DE L'INTERVENANT

Je m'attends à être protégé lors de violence, d'abus et de négligence, de danger pour la vie ou de risque d'exploitation.

Je connais et j'applique les interventions requises lorsque vous vivez de la violence ou que je soupçonne que vous en vivez.

Je vous soutiens et m'assure que vous recevez, en priorité, des mesures de soutien dans de telles situations.

J'informe qui de droit de toute situation de violence, pour que celle-ci cesse et pour éviter qu'elle se reproduise.

Je connais, selon le service, la procédure en cas d'incendie ou de catastrophe.

Je suis vigilant et vous aide, au besoin, pour que vos droits soient respectés en matière de soins requis ou non requis par votre état de santé.

Je déclare les incidents et accidents dans lesquels vous êtes victime et je vous divulgue la nature et les circonstances d'un accident survenu au cours de la prestation de services que vous avez reçue.

¹ Le terme « violence » comprend les termes d'abus et de négligence.

² Le Code civil du Québec.

LES RÈGLES D'UTILISATION DE CERTAINS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONTENUS AU DOSSIER DE L'USAGER EN APPLICATION AU CODE D'ÉTHIQUE DU CRDITED MCQ - IU

L'établissement s'engage à respecter les obligations légales et réglementaires à la base de la gestion du dossier de l'utilisateur et de la confidentialité des renseignements personnels le concernant. L'établissement encadre ses orientations et actions par sa politique relative à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et sa politique relative au dossier de l'utilisateur (son contenu, sa conservation, sa consultation, sa circulation et sa destruction).

Les règles d'utilisation (LSSSS, Art. 27.3, 107, 233) des renseignements personnels des usagers à des fins d'invitation à verser un don ou de sondages ayant pour objet de connaître les attentes des usagers et leur satisfaction à l'égard de la qualité des services offerts s'inscrivent dans ces deux politiques et se traduisent comme suit :

1. Contexte et nature des renseignements personnels recueillis

- 1.1 N'utiliser que les renseignements personnels suivants : NOM, PRÉNOM et ADRESSE de l'utilisateur et qu'à des fins de sollicitation de DONS au bénéfice de l'établissement ou d'une fondation de l'établissement.
- 1.2 N'utiliser que les renseignements personnels suivants : NOM, PRÉNOM, ADRESSE et NUMÉRO DE TÉLÉPHONE de l'utilisateur et qu'à des fins de SONDAGE auprès des usagers visant à connaître leurs attentes, leur satisfaction à l'égard de la qualité des services offerts et, le cas échéant, de leur organisation et des résultats obtenus.

2. Personnes dûment autorisées et aux seules fins prescrites

- 2.1 Permettre l'utilisation des renseignements personnels de l'utilisateur uniquement par des personnes de l'établissement dûment autorisées et aux seules fins prescrites. Ne tolérer aucune utilisation à d'autres fins. Toute violation de cette règle est sanctionnée par l'autorité compétente de l'établissement.
- 2.2 Informer sans délai l'autorité compétente de l'établissement de toute violation des règles d'utilisation des renseignements personnels de l'utilisateur applicables dans l'établissement.
- 2.3 Informer l'utilisateur de l'utilisation envisagée des dons sollicités.

3. Protection des renseignements personnels de l'utilisateur

- 3.1 Utiliser les renseignements personnels de l'utilisateur conformément aux normes et pratiques relatives à la confidentialité dans l'établissement.

4. Droit de refus de l'utilisateur

- 4.1 Donner à l'utilisateur l'occasion de manifester son refus à l'utilisation de renseignements personnels le concernant aux fins de sollicitation de dons ou de sondage, lors de son inscription.
- 4.2 Informer l'utilisateur que, en tout temps et sans risque de représailles, il peut demander à l'établissement ou, le cas échéant, à la fondation de ne pas ou de ne plus utiliser ses renseignements personnels aux fins de sollicitation de dons ou de sondage en communiquant avec la Direction du développement de la pratique et du soutien professionnel au 819 376-3984, poste 234.

LES DISPOSITIONS FINALES DU CODE D'ÉTHIQUE

APPLICATION DU CODE

Le code ne comporte pas en lui-même de sanction. Il ne prétend pas remplacer les codes de déontologie régissant les corporations professionnelles ni se substituer aux ententes collectives ni pallier à la procédure d'examen des plaintes ou aux mécanismes de règlement des litiges établis. Le code d'éthique se veut un outil de mobilisation de l'ensemble des intervenants.

COMITÉ D'ÉTHIQUE

C'est un comité du conseil d'administration qui guide le directeur du développement de la pratique et du soutien professionnel dans ses responsabilités à l'endroit du code d'éthique, de sa promotion, de son suivi et de son interprétation.

Le comité fait rapport au directeur général, une fois l'an.

GROUPE D'ASSISTANCE AUX DÉCISIONS ÉTHIQUES

L'intervenant, le parent et le gestionnaire se heurtent parfois à des choix difficiles dans leur pratique où des valeurs différentes se confrontent. Vous pouvez recourir au groupe d'assistance pour faciliter la résolution d'un problème éthique ou avoir un avis sur un sujet concernant l'éthique.

Vous pouvez, dans ce cas, en faire la demande en vous adressant au directeur du développement de la pratique et du soutien professionnel. (Voir coordonnées ci-après).

PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

S'adresser au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services.
(Voir coordonnées ci-après).

COMITÉ DES USAGERS

Pour des renseignements supplémentaires sur le comité des usagers, veuillez vous adresser directement à celui-ci, aux coordonnées ci-après.

RESPONSABLE DU CODE D'ÉTHIQUE

Le directeur du développement de la pratique et du soutien professionnel en est responsable et s'occupe de sa révision, aux trois ans.



COORDONNÉES

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire
(CRDITED MCQ - IU)

3255, rue Foucher
Trois-Rivières (Qc) G8Z 1M6
Tél. : 819 379-6868
Télec. : 819 379-5155

WWW.CRDITEDMCQ.QC.CA